

Collectif pour l'accueil de réfugiés à PLOUER N°2

Compte-rendu de la réunion du jeudi 10 Décembre à la salle Bel Air de PLOUER.

Étaient présents environ 30 personnes pour cette deuxième réunion du collectif PLOUERAIS pour l'accueil de réfugiés.

Jean Marie CLEMENT a commencé par nous faire un compte rendu de la prise de contact qu'il a effectué avec Mr GUEDES (Responsabilité et animation des politiques d'hébergement et de veille sociale - Plan hiver - Demandeurs d'asile) à la Préfecture de Saint Brieuc.

Ce dernier a pu donner quelques explications sur les différentes classes de logements d'accueils :

- Les logements proposés par les communes (à la demande des préfectures)

Aujourd'hui 24 logements sont disponibles en Côtes d'Armor pouvant accueillir environ 100 personnes au total. Des réfugiés provenant de « hots spots* » seraient déjà assignés à ces logements.

- Les logements proposés par les bailleurs sociaux. Aujourd'hui environ 60 logements sont disponibles sur le département 22.
- Les logements proposés par des initiatives privées (comme notre collectif)

A savoir que cette hiérarchie correspond à une chronologie, il y a des chances que notre proposition de logement reste en suspens un moment.

Pour information, beaucoup de personnes accueillies seraient pris en charge par Coallia qui est une association intervenant dans le secteur social notamment sur des Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (C.A.D.A)

Au cours de la réunion plusieurs questions ont émergées :

- Comment faire vivre le collectif dans la mesure où il n'y a pas de notion d'urgence ?

- Quelles sont les articulations possibles entre les CADAs, la préfecture et notre collectif ? Il nous faut commencer par définir cela : quelle coordination est possible ?
- Ne faut-il pas se positionner sur ce qui existe déjà ? Comme Coallia. Et essayer de faire remonter notre collectif dans la hiérarchie ?

Mr Yann GODET, responsable de l'urbanisme à la Mairie de Plouër est intervenu sur la situation des logements sociaux sur la commune :

Il y a 80 logements sociaux sur la commune. Il faut compter 1 an $\frac{1}{2}$ d'attente.

Parc communal : 4/5 logements, tous occupés.

Il a été souligné qu'il nous faut redéfinir ensemble la notion de court, moyen et long terme avant de définir une date d'accueil. La première chose étant de pouvoir proposer un logement. Pour cela il nous faut prendre contact avec d'autres réseaux/associations/collectifs sur Dinan et alentours.

Il a ainsi été décidé de se répartir, entre nous, la prise de contact avec les différents acteurs agissant auprès des réfugiés et demandeurs d'asile :

COALLIA (Association d'action sociale) : Aurélie et Françoise

LE GOELAND (Association d'action sociale) : Yann

SINGA (Association pour l'accueil des réfugiés) : Florence

CHRS de Dinan (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) : Florence

Collectif d'Accueil des Réfugiés de ST SAMSON : Yannick

Collectif d'Accueil des Réfugiés de DOL : Caroline

AMIDZ : Anne Françoise

CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) : Muriel, Françoise et Nordine.

DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) : Anne Françoise

SAO 35 (Service d'Accueil et d'Orientation) : Anne Françoise

Il a été suggéré de proposer à ces différentes associations d'investir un lieu (logement, structure d'accueil) que nous leur proposerons.

Nous avons reçus également le témoignage d'Armelle, quant à l'accueil d'une famille de réfugiés syriens à St Pierre de Plesguen dans un cadre privé. Cf mail du 11.12.15.

Nous avons également reparlé du thème de travail, défini lors de la première réunion, autour du logement et de l'idée de remettre en contact les personnes qui s'étaient portés volontaires afin de commencer le travail sur ce volet. Jean-Marie va mettre en contact les personnes qui s'étaient portées volontaires pour les différents groupes de travail.

Rappel des coordonnées du collectif : plouerrefugies@laposte.net

Prochaine réunion du collectif prévue le 28 janvier 2016 à 20 heures à la salle Bel Air.

Compte-rendu rédigé par Aurélie Gaudiche le 17/12/2015.

* Hotspots : « zones d'attentes à l'arrivée des migrants en Italie et en Grèce, permettant de les identifier, de les enregistrer et de faire la distinction entre migrants en besoin de protection et migrants irréguliers »

Source : <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Info-ressources/Actualites/L-actu-immigration/Signature-de-la-declaration-conjointe-franco-britannique-a-Calais>